



Réf. Farde e-Assemblées : 2576972

N° OJ : 86

Projet d'Arrêté - Conseil du 25/03/2024**Objet :** Culture.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 59.325,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202, 76210/33202, et 77210/33202 du budget ordinaire 2024, sous réserve de l'approbation du budget 2024 par l'autorité de tutelle.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant total de 53.925,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

* à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2024 :

- 750,00 EUR à l'association de fait Centro Cultural Sartanani Bolivia - Arte y Tradición pour l'édition 2024 du carnaval d'Oruro à Bruxelles;
- 5.000,00 EUR à l'asbl Muzik4all pour l'organisation du « Reggae Bus Festival » ;

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024 :

- 6.000,00 EUR à l'asbl Wild and Child pour l'organisation de l'évènement "Rock Around the Atomium 2024";
- 3.000,00 EUR à Belgium Unity pour l'organisation de l'évènement "Dance Festival 2024" à l'Espace Magh;
- 6.500,00 EUR à l'asbl Centre Culturel Bruegel pour la réalisation du projet d'exposition "CHAOS";
- 875,00 EUR à l'asbl Tintinnabulum pour l'organisation de concerts d'orgue dans le cadre des Plaisirs d'Hiver;
- 8.500,00 EUR à l'asbl Le Palace pour la réalisation de l'exposition "Golden Eighties" (Chantal Akerman); ED 24-;
- 700,00 EUR à l'asbl Au Kalme pour l'organisation de l'évènement "Residents Exhibition/Exposition des Résidents/Tentoonstelling van de residenten";
- 2.000,00 EUR à l'asbl Coopération par l'Education et la Culture pour "Les Rencontres Mingi Wingi" au Grand Hospice;

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024 :

- 6.000,00 EUR à l'asbl Diogène pour l'organisation du festival Millenium 2024;
- 2.500,00 EUR à l'asbl Halolalune Production pour l'organisation de La Semaine du Son 2024;
- 750,00 EUR à l'asbl Polarise Belgium pour l'organisation de l'évènement "Polarise Nordic Film Nights" au Cinéma Galeries.
- 2.500,00 EUR à l'asbl L'ensemble Orchestral Européen pour l'organisation du festival "Les rendez-vous musicaux de Saint-

Jacques" 2024;

- 5.000,00 EUR à l'asbl Folioscope pour l'organisation du festival Anima 2024;

- 3.500,00 EUR à l'asbl Noyau Dur pour l'organisation de l'évènement "MANZA CNN de 89 à 2024 » à l'Espace Magh;

- 5.000,00 EUR à l'association de fait Le Syndicat des Immenses pour l'organisation de l'évènement "Immense Festival",

- 750,00 EUR à l'asbl Cercle des Sciences de l'Université Libre de Bruxelles pour l'organisation du Festival du Film Scientifique de Bruxelles 2024;

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 56110/33202, 76210/33202, et 77210/33202 du budget ordinaire 2024.

Annexes :